

Lisez-moi V83 – Avril 2020



V.3.00.83 / 2 avril 2020

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.83 d'Impact emploi association.

– Sommaire –

- [Informations importantes](#)
- [Déclaration Sociale Nominative](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger cette mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

► Chômage partiel : Dispositions liées au COVID19

Cette version du logiciel intègre les développements nécessaires à l'application des dispositions exceptionnelles du chômage partiel prises dans le cadre de l'épidémie COVID-19.



[Retrouvez ICI la Procédure de saisie du chômage partiel](#) sous Impact emploi.



Merci de **suivre scrupuleusement cette procédure.**

Les tiers concernés par le recours au chômage partiel ayant **déjà saisis leurs bulletins sans attendre cette mise à jour devront les recalculer** sous cette version.

Les tiers ayant déposés des DSN contenant des éléments de chômage partiel DOIVENT REDÉPOSER leurs DSN. Pour cela, il est **OBLIGATOIRE** de **déposer une DSN Annule et remplace** ([Procédure disponible ICI](#)).

► **Arrêt de travail**

Si besoin, [la fiche pratique « Arrêt de travail » est à votre disposition](#).



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► **Ajustement du paiement des cotisations**

Le paiement des cotisations à l'échéance est la règle.

Toutefois, afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, des mesures exceptionnelles permettent d'ajuster le montant de vos règlements en fonction de vos besoins.

Des **informations complémentaires** vous seront transmises par le biais du **Flash-Info** concernant les modalités du dispositif. N'hésitez pas à **surveiller** cette rubrique régulièrement.



Attention ! Il est néanmoins impératif de déclarer et donc de transmettre vos DSN à l'échéance.

Suivez dans le flash info concernant les consignes de déclarations

► État des services Net-Entreprise / Gestion des flux

Un nouvel outil de contrôle est à votre disposition à partir de l'onglet « *Gestion des flux* » :

Le bouton « *État des services Net-Entreprise* » vous permet désormais de vérifier l'état des connexions Net-Entreprises avant tout dépôt DSN.

En quelques secondes, voici le résultat obtenu indiquant que l'état des connexions Net-Entreprise est opérationnel (coches vertes) et que vous pouvez donc procéder au dépôt DSN :

Nom du service	Code HTTP	Temps de réponse (ms)	Status
RA - Declarant - Depot	200	142	✓
RA - Declarant - Rechercher avec plage	200	107	✓
RA - Declarant - Rechercher flux	200	56	✓
RA - Declarant - Telechargement retour	200	99	✓
RA - Concentrateur - Depot	200	81	✓
RA - Concentrateur - Rechercher avec plage	200	77	✓
RA - Concentrateur - Rechercher flux	200	79	✓
RA - Concentrateur - Telechargement retour	200	62	✓



Le recours à cet outil de contrôle est fortement conseillé avant tout dépôt DSN de masse.



BULLETIN DE SALAIRE

► Bulletins apprentis

Suppression de la ligne formation professionnelle sur les bulletins apprentis.



PARAMETRAGE

► Barème forfaitaire frais de déplacements

Les barèmes forfaitaires des frais de déplacements ont été mis à jour dans cette version.

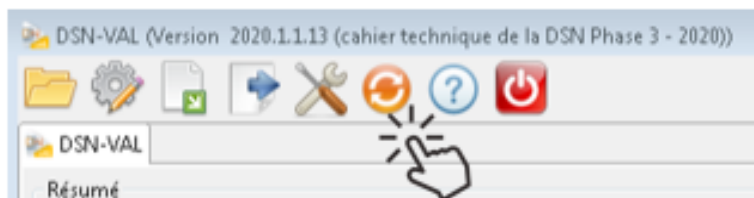


RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2020.1.1.13

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



Rappel : Vous devez avoir téléchargé la nouvelle version DSN-Val 2020 à partir du [portail DSN](#).

► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de confinement imposé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Demandes de régularisation DSN

Attention : Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire « [Fiche-navette – Régularisation DSN](#) ».

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'**unique adresse est** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Le **délai de traitement des demandes pouvant varier** selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

